

ADOPTION DE LA LOI MOLAC : LES RÉACTIONS

« Une loi historique pour la protection du Catalan et l'enseignement immersif »

L'Associació per a l'Ensenyament del Català communique.

« Le 8 avril 2021 est à marquer d'une croix dans le calendrier : Pour la première fois une loi française a été votée pour assurer « la protection patrimoniale des langues régionales et leur promotion ». Grâce à l'opiniâtreté du député breton Paul Molac, au soutien constant et de plus en plus large des associations, des militants et des élus de tous bords, et grâce au vote décisif des parlementaires LREM – ici les trois députés catalans, Romain Grau en tête, qui est également vice-président du Groupe d'étude Langues régionales à l'Assemblée – un cadre juridique permet dorénavant de protéger les langues, autorise la signalétique bilingue ainsi que l'inscription officielle et correcte des prénoms en langues régionales à l'état civil, et enfin reconnaît l'existence et la légitimité de l'enseignement dit immersif pour les langues régionales (l'immersion en français étant déjà la règle pour tout le monde). Concrètement pour le catalan, les petits Martí, Lluís, et autres Núria ou Mel·lina devraient enfin voir respecter l'intégrité de leur prénom, et les classes immersives en catalan des écoles Arrels (dans le public) et de la Bressola (privé associatif) perdent leur condition de hors-la-loi. Reste à présent à développer partout où la demande le justifie cette offre d'enseignement qui garantit l'excellence des résultats en langues bien entendu mais aussi en français et dans les disciplines scientifiques. »

« Cette loi donnera un nouvel élan à la pédagogie immersive »

L'Association Arrels à l'origine de la création de la première école catalane élémentaire Arrels en 1981, devenue publique en 1995, puis d'une seconde école Arrels au Vernet à Perpignan, « se félicite du vote de la Loi Molac ce 8 avril 2021. Par une large majorité (247 contre 76), et après le Sénat, les députés dont trois de nos représentants (Grau, Gayte et Cazenove) ont permis cette avancée historique. L'apprentissage du catalan par immersion que nous avons été les premiers à expérimenter dans l'enseignement public est reconnu. C'est, parmi toutes les avancées que permettra la loi, ce que nous retiendrons et qui donnera un nouvel élan à la pédagogie immersive dont tous les résultats scolaires et d'enrichissement personnel n'étaient plus à démontrer. Mobilisés et déterminés, nous attendons les décrets d'application et les moyens afférents en donnant rendez-vous aux futurs parents des filières bilingues et immersives franco catalanes ».

« C'est la première fois qu'une loi en faveur des langues dites régionales est adoptée ».

Oui au Pays Catalan communique. « Profitant de la journée parlementaire du groupe Libertés et Territoires auquel il appartient à l'Assemblée nationale, le député breton Paul Molac, rattaché politiquement à Régions et Peuples Solidaires, dont fait partie Oui au Pays Catalan, a pu défendre, en deuxième lecture, sa Proposition de Loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Malgré un amendement de suppression du Gouvernement sur des articles relatifs à l'enseignement et l'avis défavorable du groupe LREM sur le texte final, Paul Molac a su gagner tous les arbitrages. Et c'est finalement à une très large majorité (247 voix pour et 76 voix contre) que le texte a été adopté. De l'histoire de la Cinquième République c'est la première fois qu'une loi en faveur des langues dites régionales est adoptée. Le texte, ainsi adopté en deuxième lecture, va permettre de :

- Confirmer le rôle de l'État et des collectivités dans leur mission en faveur de la protection patrimoniale des langues régionales.
- Sécuriser l'utilisation des langues régionales dans l'espace public notamment sur les panneaux signalétiques et les actes d'état civil.
- Faciliter l'enseignement des langues régionales dans les écoles publiques et immersives ».

« Je salue cette belle victoire pour nos territoires »

Le sénateur François Calvet communique. « La proposition de loi sur la protection et la promotion des langues régionales a été adoptée par l'Assemblée nationale jeudi 8 avril par 247 voix pour, 76 votes contre et 19 abstentions. Je me réjouis de cette victoire pour les défenseurs des langues auxquels j'appartiens et pour lesquelles j'ai toujours apporté mon soutien. La proposition de loi est « conforme » à celle votée par le Sénat et permet d'obtenir une véritable reconnaissance de la part de l'État.

Le texte va permettre deux nouveautés majeures : l'instauration de l'enseignement immersif et la création d'un forfait scolaire pour les écoles privées dispensant une scolarisation en langues régionales. C'est cette dotation reversée par une commune à une autre commune où est scolarisé un enfant habitant dans la première. Il va également permettre la prise en compte des signes diacritiques comme, par exemple, ñ, par l'état civil. Il faut rappeler que les langues régionales sont une richesse pour notre pays qui dispose de la plus grande richesse linguistique d'Europe. Je salue donc cette belle victoire pour nos territoires et notamment pour notre département où les écoles La Bressola sont particulièrement actives pour l'enseignement et la préservation de notre langue catalane que j'ai toujours défendue ! »